

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-quatre avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 18 avril 2025, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal Centre Administratif, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés :

Absents : Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2025_69

DENOMINATION DE LA VOIRIE PRIVEE DESSERVANT LES LOTISSEMENTS LES JARDINS D'ALICE 1 ET LES JARDINS D'ALICE 2 CHEMIN DU BADAFFIER

Par un courriel du 3 février 2025, le groupe «STATIM » maître d'ouvrage du lotissement les Jardins d'Alice 1 et Jardins d'Alice 2 a souhaité voir dénommer l'impasse privée desservant les deux lotissements Chemin du Badaffier. Cette proposition doit être soumise à l'avis du conseil municipal de la ville de Sorgues.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition du groupe « STATIM » de dénommer la voie interne desservant les lotissements les Jardins d'Alice 1 et les Jardins d'Alice 2 telle qu'elle figure au plan joint en annexe :

- Impasse les Jardins d'Alice comme adresse secondaire,

Vu l'avis favorable de la commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en date du 8 Avril 2025

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune »,

Vu le Décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la Commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

Sur le rapport présenté par Mireille PEREZ;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte la dénomination de la dite voirie telle qu'elle figure au plan joint en annexe :

- Impasse les Jardins d'Alice

DIT qu'il sera procédé ultérieurement par arrêté municipal à la numérotation suivant le système métrique des constructions existantes et à venir sur le chemin du Badaffier 2407 avec pour adresse secondaire l'Impasse les Jardins d'Alice (et numéro de lots),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.